» Une messe solennelle de communion sera dite à Lille dans l'église Saint-Maurice avant le départ du pèlerinage. Des messes de communion pourront être également célébrées dans d'autres villes où le nombre des pèlerins sera considérable.

» Les pèlerins de Lille et des environs feraient bien de s'inscrire dès maintenant à la rue de la Barre, 104. Nous faisons, et d'une manière très instante, la même recommandation pour les autres localités. »

TOURCOING

Noces d'or. — Lundi dernier les époux Lotigier-Versailles célébraient à Lenaelles la cinquantaine de leur union, une nombreuse assistance de parents et d'amis les accompagnait au hameau du Blateu où les époux Lotigier demeurent. Toutes les maisons étaient pavoisées, plusieurs arcs de triomphe avaient été dressés, et leur maison avait été décorée avec beaucoup de goût par les habitants.

Un très nombreux cortège se joignit aux époux et les accompagna à l'église ou une messe solennelle fut célébrée, la Société des anciens militaires dont fait partie Lotigier, s'était jointe au cortège, l'offrande a été faite au profit des jubilaires. Après la messe les jubilaires sont allés remercier M. le curé, accompagnés des anciens militaires et au local de la Société des vins d'honneur leur ont été offerts; puis, un confortable repas a réuni voisins et amis chez M. Reny, propriétaire de la maison habitée par les époux Lotigier, une franche et douce gaieté n'a cessé de régner, les heureux époux ont chanté alternativement quelques chansons.

Lotigier est un ancien militaire du 1er empire, il a fait la campagne de 1814, est décoré de la médaille de St-Hélène et pensionné, il s'est marié à 42 ans et est dans sa 92e année. Il y a peu de temps encore, il exerçait sa profession de journalier et sa femme, journalière aussi, porte gaillardement ses quatre-vingts printemps.

Chien enragé.—Hier, vers midi, un chien de petite taille, appartenant au sieur Auguste Nocquart, expéditeur aux Halles, qui depuis quelques jours paraissait inquiet, a été pris tout à coup d'un accès de rage. Il poussait des hurlements plaintifs et une écume épaisse s'échappait de sa gueule. Il s'est jeté à plusieurs reprises sur son maître comme pour le mordre.

L'agent Delporte de service aux Halles, a, sur la demande du sieur Nocquart, passé une corde au cou du chien, qu'il est parvenu à étrangler.

LILLE

A l'Ecole de médecine

Hier, à onze heures, l'illustre Doyen de la Faculté libre de médecine, M. A. Béchamp, a inauguré une série de conférences supplémentaires pour exposer à ses jeunes disciples, ses théories particulières sur l'organisation vivante et sur les *microzimas*.

Cette inauguration a été pour les étudiants l'occasion d'une manifestation touchante de leur admiration et de leur reconnaissance. Déjà, l'an dernier, dans une circonstance analogue, ils avaient offert à leur maître un très joli buste en bronze représentant l'Alsace; hier, c'était l'image de la Lorraine qu'ils lui présentaient, à l'ouverture de son cours, au milieu des acclamations et des applaudissements.

Un étudiant de quatrième année, M. Tribolet, a parfaitement exprimé ses sentiments et ceux de ses condisciples pour le savant Doyen, dans l'improvisation suivante :

« Monsieur et vénéré Doyen,

» Il y a un an à pareille époque, un de mes aînés, au nom des étudiants de cette Faculté, vous offrait en hommage et reconnaissance, un buste de l'Alsace votre première patrie, jadis française, maintenant inscrite sur la carte d'Allemagne.

» Veuillez agréer aujourd'hui la Lorraine, sœur de l'Alsace, arrachée comme elle à la Patrie, mais comme elle, les yeux tournés vers la France, où sont partis les meilleurs de ses fils, laissant son territoire germanisé, mais emportant l'âme toujours française.

» Ce n'est pas au hazard que nous avons choisi pour vous les offrir, les images de ces deux provinces, arrachées au pays, mais lui gardant leur âme, jetées sous la domination protestante, mais demeurant catholiques.

» Comme elles, gardant vos affections et vos affirmations, à ceux qui disent : «La science n'a ni patrie, ni religion, elle n'est ni française, ni allemande, ni catholique, ni autre chose», vous avez répondu dans ce livre magistral, qui est en vos mains, par ce mot : « Guerre à l'esprit allemand »; vous avez montré au soleil de votre pays les nuages d'outre-Rhin, vous avez élevé à la mémoire de notre grand savant français, l'immortel Lavoisier un monument qui durera aussi longtemps que sa gloire ; vous avez répondu en quittant une chaire accoutumée, l'honneur des situations acquises, la robe officielle du professeur, pour venir le premier dans une école catholique donner votre grand enseignement, fruit du labeur de votre vie.

» Vous avez traversé, sans défaillir, les haines qui se sont acharnées à cette œuvre, de sorte qu'au lendemain des crises premières, on a pu écrire :

« Ceux d'entre-nous qui assistèrent à la nais-
» sance de notre Faculté, n'oublierons jamais la
» religieuse émotion qui nous dominait lorsque
» notre vénéré chef, que nous pouvions encore
» appeler Doyen, s'agenouilla pour la première
» fois dans le grand amphithéâtre et invoqua
» les lumières de l'Esprit-Saint, avant de com-
» mencer son cours devant trente élèves. Il
» était beau de voir ce maître, aux cheveux
» blanchis, descendu hier d'une chaire illustrée
» par vingt années de travaux, consentant à se
» faire le répétiteur de trente élèves pour le
» triomphe du principe. »

» Soyez remercié pour ces leçons que tous nous avons si ardemment suivis et où vous mettez votre haute science et toute votre âme; pour ces conférences extraordinaires que vous voulez bien inaugurer aujourd'hui, afin de faire passer dans nos esprits cette vérité qui est vôtre.

» Soyez remercié pour la gloire qui rejaillissait sur votre Faculté, quand naguère, à l'Académie de Médecine de Paris, vous affirmiez avec tant d'éloquence vos doctrines, vos travaux et leurs conséquences scientifiques.

» Et si nous osons formuler un désir, nous vous demandons qu'à bref délai, ce livre résumé de vos labeurs et de votre vie, paraisse au grand jour de la publicité, afin que, nous tous partis ailleurs, où la vie nous appellera, nous y puissions retrouver l'écho de cette parole lumineuse, chaude et puissante, que nous venions applaudir avec tant d'enthousiasme dans l'amphithéâtre de cette Faculté.»

Nous renonçons à décrire les acclamations de ces braves jeunes gens à la fin de ce discours, et l'émotion de l'illustre maître, objet de tant d'affection.

Qu'il nous suffise de dire que c'est avec l'éloquence du cœur que M. Béchamp a répondu à cette manifestation, et qu'il a promis à ses chers disciples que son grand ouvrage, actuellement sous presses et qui ne contiendra pas moins de 8 à 900 pages, paraîtrait dans quatre mois.

J. D.

Laïcisation ? — Tous les habitants du quartier de la rue de Roubaix connaissaient de temps immémorial une statue de la vierge appliquée sur l'extrémité de la façade de l'ancienne *école industrielle*, aujourd'hui *école supérieure des garçons*, rue du Lombard.

On vient de procéder à un badigeonnage de cette façade et la chasse-en-bois peint bleu et or qui abritait l'image Sainte a été reportée sur la maison attenante, mais rue de Roubaix. La statue en a été enlevée.

Ajoutons pourtant, pour être vrai que, sur les murs de l'Ecole Supérieure la place de la niche est restée visible encore aujourd'hui.

Les catholiques du quartier—et ils sont nombreux — voudraient savoir : 1° Si on a *laïcisé* leur vierge et, 2° ce que l'on a fait de la statue, puisque la niche est maintenant vide.

A l'académie. — M. Emile Senart, savant orientaliste, qui vient d'être nommé membre de l'Institut, (Académie des inscriptions et belles lettres), le 23 juin dernier, par 27 voix contre 8 données à M. Réviliout, égyptologue, appartient par sa famille, au département du Nord. Il est le petit-fils de M. Colombier, ancien maire d'Esquelbecq.

M. Emile Senart n'est âgé que de trente-six ans, il se trouve de beaucoup le plus jeune de cette savante assemblée.

Incendie. — Mercredi, vers 3 heures 1/2 du matin, un incendie s'est déclaré chez M. Boudet, boulanger, 44, rue d'Arras, à Lille.

Le feu a pris naissance dans la boulangerie, dans un amas de bois qui se trouvait près d'un fourneau, il s'est rapidement communiqué au premier étage à la toiture et à une habitation voisine, occupée par M. Meraing, peintre.

Grâce aux prompts secours apportés par les sapeurs-pompiers de Moulins-Lille, dirigés par le lieutenant Deperne, le feu a pu être circonscrit en deux heures de temps.

Les pertes purement matérielles, s'élèvent à 7,000 fr., il y a assurance.

Un audacieux filou. — L'agent de sûreté a arrêté mardi matin, le nommé Louis P..., vitrier demeurant rue de Philadelphie.

Cet individu avait trouvé le moyen, dimanche, de pénétrer dans la chambre de son propriétaire, M. H..., cabaretier, et d'y enlever une somme de 240 fr. qui se trouvait dans un coffre.

Mené au poste du commissaire de police du 8e arrondissement, P... a essayé à différentes reprises de s'enfuir, et il a fallu que l'agent de sûreté Dupuis et deux sergents de ville lui missent les menottes, car il menaçait également de se suicider. Il paraît que ce peu scrupuleux vitrier n'en serait pas à son coup d'essai.

Une curieuse capture. — Aujourd'hui, vers midi, un individu, L. Jacob, que la police recherche depuis quelque temps, s'était introduit dans une maison de la rue André, et ne prétendait pas en sortir.

La dame du logis dut lui offrir 1 franc pour l'avoir dehors, et il ne partait pas. Fort heureusement un sergent de ville vint à passer; on l'appela, et il ne fut pas médiocrement surpris de se trouver devant l'individu recherché.

Ce Jacob a l'habitude de pénétrer ainsi dans les maisons sous un prétexte quelconque, et si on le laisse un moment seul, il en profite pour enlever tout ce qui lui tombe sous la main. On ne l'appelle plus que l'homme aux parapluies et à la cafetière vu le grand nombre de ces objets qu'il a dérobés.

Un mauvais ivrogne. — Il paraît que le nommé Henri Dubois, âgé de 21 ans, chaudronnier a le genièvre mauvais. En sortant mardi soir d'un estaminet de la rue Fombelle, il avait entonné les refrains les plus patriotiques. Puis Lorsque subitement animé d'une ardeur belliqueuse et sans crier gare il s'élança sur un très pacifique passant et lui administra une raclée en règle. Attirée par les cris de la victime la police arrêta l'ivrogne, qui a été remis hier soir à la disposition de M. le procureur de la République.

Un voleur de poules. — Depuis quelques mois, les habitants de la banlieue se plaignaient fortement de nombreux vols de poules. La police fut prévenue et plusieurs propriétaires résolurent de placer leurs chiens de garde dans les basse cours.

Les larcins diminuaient.

Les molosses faisaient peur aux voleurs.

Dans la nuit de mardi à mercredi cependant, de furieux aboiements, mêlés de plaintes et de cris, réveillaient le sieur D... et ses voisins. On se rendit dans la basse-cour et l'on trouva un jeune homme aux prises avec le gardien. Ce fut avec beaucoup de peine qu'on parvint à le débarrasser des dents du cerbère. Il fut remis entre les mains de la police et conduit au poste du septième arrondissement. Là, il fut reconnu pour être le nommé Camille Debaes, âgé de 18 ans, journalier.

Après avoir subi un interrogatoire de M. le commissaire de police, il a été mis à la disposition de M. le Procureur de la République.

Dads sa séance du 28 juin 1882, le Conseil de guerre a prononcé les condamnations suivantes :

Jacquemont, Eugène-François-Joseph, soldat de la classe de 1870, de la subdivision de Béthune, insoumission à la loi sur le recrutement de l'armée. Deux mois de prison.

Consin Ambroise, réserviste de la classe 1871, de la subdivision d'Avesnes, insoumission à la loi sur le recrutement de l'armée. Six jours de prison.

Mascart Adolphe-Stanislas-Désiré, soldat de la classe de 1870, de la subdivision de Lille, insoumission à la loi sur le recrutement de l'armée. Acquitté.

Vienne Louis, engagé volontaire pour la légion étrangère, insoumission à la loi sur le recrutement de l'armée. Un mois de prison.

EXPOSITION D'ARTS INDUSTRIELS

La commission de l'Exposition vient de faire verser entre les mains de M. le Maire, la somme de 666 francs, produit de la vente des billets de la loterie des Beaux-Arts, pendant la journée de mardi. On se rappelle que la commission avait eu la généreuse pensée d'abandonner complètement la recette de ce jour à l'œuvre de la construction du Palais des Beaux-Arts. Cette idée qui peut être féconde en heureux résultats, trouvera surtout des imitateurs.

—

MM. les exposants viennent d'être avisés qu'ils devront, dès mardi matin, procéder à l'enlèvement de leur installation. La foule afflue au Palais-Rameau, profitant des derniers jours d'ouverture. Dimanche, lundi et mardi, le chiffre des visiteurs s'est élevé à environ huit mille, dont 4,528 entrées gratuites.

SITUATION INDUSTRIELLE

Le 20 juin 1882

La filature de laine est toujours en souffrance. Les prix, quoique un peu plus fermes, ne donnent encore qu'un résultat insignifiant pour l'industrie. Les broches sont néanmoins toutes occupées et les ouvriers sont occupés 12 heures par jour.

—

La filature de coton marche assez bien, mais, malgré une hausse sérieuse de la matière première, les cours des filés reste stationnaire. Cet état de choses dure depuis assez longtemps, mais il s'accentue encore plus à présent que la vente des tissus diminue et que le fabricant, pouvant restreindre ses achats, accepte difficilement la hausse et oblige le filateur, qui veut conserver du travail, à faire des concessions.

Les ouvriers sont occupés 12 heures par jour.

—

La filature de lin est toujours dans de bonnes conditions; les commandes affluent et les prix sont rémunérateurs.

—

Il y a toujours mortr saison pour les tapis.

—

La fabrication des tissus à la main et à la mécanique, marche toujours bien, les ouvriers travaillent 12 heures par jour; seulement la vente est difficile et se fait en tous cas, à des prix peu rémunérateurs. Le mauvais temps qu'il fait nuit beaucoup.

—

Le peignage des laines marche avec peu d'activité. Les laines communes font défaut et le mauvais temps qu'il fait, laissant prévoir un ralentissement prochain dans la fabrication des tissus, les commandes font défaut.

—

La teinturerie, suivant toujours la fabrication des tissus, marche très bien quant à présent.

—

La retorderie a repris un peu d'activité; les ouvriers font 12 heures par jour, mais les prix sont peu élevés.

—

Le triage est peu actif à cause du manque de laines.

—

La construction mécanique marche assez bien depuis deux mois.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 28 juin

Fraude. — Charles Lefebvre, Jules Morel et Gustave Laprenre sont trois jeunes gens, presque des gamins, habitants, les deux premiers de Tourcoing et le dernier de Croix. Ils ont été surpris par les douaniers de Wattrelos, transportant du tabac à fumer et en poudre d'origine belge.

Pour leur excuse, ils disent tous que, ne trouvant pas de travail, ils étaient bien forcés de chercher à gagner ainsi leur vie.

— Il faudrait d'abord chercher de l'ouvrage, leur répond M. le président.

Ils sont condamnés : Charles Lefebvre et Jules Morel, à 3 mois de prison.

Gustave Lapreure, qui est mineur de 16 ans, 1 mois de correction.

Les deux premiers, 500 fr. d'amende.

Fraude.—Il n'y a vraiment que des fraudeurs à cette audience, en voici encore une demi-douzaine.

Ce sont encore les nommés : Joseph Cailleux, Ve Trinchon, François Delhayvenne, Ve Coussart et Nollet.

Celui-ci est absent, il est retourné en Belgique.

Un sixième prévenu, Charles Depaepe, âgé de 22 ans, né à Alost (Belgique), vient rejoindre les autres devant le Tribunal. Il s'était donné d'abord le faux nom de Ponthieu — ce qu'il nie du reste.

Le 3 juin, à Watrelos, les nommés Depaepe et Joseph Cailleux, furent poursuivis comme fraudeurs par les préposés de douanes Pecqueur et Delmotte. Cailleux s'échappe, mais Delmotte entre vivement chez la veuve Tinchon. Delmotte l'y suivit pour saisir les marchandises fraudées. Il arriva ainsi dans une chambre du 1er étage. Le prévenu Depaepe était en train de cacher son tabac. Il voulut saisir, mais la foule ameutée par les gens de la maison, avait envahi l'habitation et les agents furent forcés de se retirer. Il y eut quelque tumulte et les douaniers se virent, à la sortie, escortés par une foule hostile et menaçante.

Les prévenus, surtout les deux femmes, donnent aux témoins des démentis plus qu'énergiques et M. le président Parenty est forcé de les menacer de sévir si elles continuent.

— Et on dit que le Bon Dieu est juste ! s'écrie la femme Coussart, en se rasseyant. Mais on peut rien dire; ces gens-là ont toujours raison !

Les préposés persistent dans leurs dépositions.

La femme Coussart : Mais je n'était même pas là !

Depaepe, 1 mois 500 fr.
Cailleux, 500 fr.
Femme Coussart, 500 fr.
Veuve Trinchon, 500 fr.
Nollet, 500 fr. (par défaut.)

Injures. — A Hellemmes-Lille, le joli mois de mai n'a pas apporté la paix avec la concorde envers les femmes Cailleux et Van Michelem.

Les témoins sont partagés en deux camps : il y a du pour et du contre.

La plaignante est aujourd'hui Mme Bailleux. Il y a 8 jours, c'était la prévenue et elle était condamnée aussi pour injures. A cette audience elle se porte partie civile. On le voit, le prêté a été vite rendu.

Le Tribunal cherche à arrêter là cette querelle de Capulets et des Montaigus d'Hellemmes, en prononçant un jugement qui acquitte Mme Van Michelem sans frais.

Toujours les injures. — Ici la scène avait lieu à Armentières, le 8 juin, à dix heures du soir, en plaine rue.

Il s'agit encore de mots gros et... gras et féminins. Ajoutons que tout cela a été proféré en flamand.

La femme Diltens est la plaignante.

Les prévenus sont la femme Debruyne et son mari. Il y a jalousie de métier : on est épicier de part et d'autre.

Les prévenus en sont quittes pour 16 fr. d'amende et les frais pour tous dommages-intérêts.

Cela rétablira-t il la paix entre la cassonade et le poivre, entre les carottes et les pommes de terre que débitent les épiciers-ennemis d'Armentières.

RÉGION DU NORD

Les votes de nos sénateurs.—Dans la séance du mardi 27 juin, voici comment se sont répartis les votes des sénateurs du Nord dans le scrutin sur le projet de loi relatif à la démolition et à l'enlèvement des ruines du palais des Tuileries.

Ont voté pour : MM. Dutilleul, Massiet du Biest, général Faidherbe, Merlin, Fournier, Corne, Testelin.

A voté contre : M. Kolb-Bernard.

N'ont pas pris part au vote : MM. Pajot, Théry Wallon.

Nominations ecclésiastiques

Cambrai, 28 juin, 8 h. 30

Par décision de Mgr l'archevêque, M. l'abbé Jourdin, vicaire de Notre-Dame, à Cambrai, est nommé curé à Château l'Abbaye. — M. l'abbé Dhaussy, professeur au collège Notre-Dame, à Valenciennes, est nommé vicaire de Notre-Dame, à Cambrai.

— M. Dollez, vicaire de la paroisse St-Géry, à Cambrai, est nommé curé à Houdain, près Bavai.

Lemé. — A la suite d'une enquête ouverte après l'incendie qui a éclaté à Lemé le 18 juin courant au domicile de M. Leroux Auguste, cultivateur, la gendarmerie de Sains vient de mettre en état d'arrestation le nommé Levent Ernest-Auguste, âgé de dix-sept ans, domestique à Lemé, qui a avoué être l'auteur de cet incendie.

Somain. — Mardi après-midi, à Somain, un jeune enfant de cinq ans, en se rendant à la verrerie *Saint-Brétou*, pour voir son père, est tombé dans un trou peu profond que la pluie avait rempli.

Plusieurs personnes l'y aperçurent quelque temps après sa chute et s'empressèrent de le retirer ; mais il avait malheureusement cessé de vivre.

Fourmies. — Une pauvre vieille femme de quatre-vingt-trois ans, nommée Maria Periset, qui descendait la rue Nicolaï, a été renversée par une voiture chargée de charbon et a eu la tête broyée sous les roues.

Le conducteur, malgré tous ses efforts, n'avait pu retenir son attelage sur cette pente rapide.

Dunkerque. — Ce matin, à huit heures, un incendie s'est déclaré dans l'usine de M. Marchand.

Heureusement le feu a pu être éteint au bout d'une heure.

Les télégrammes pour l'Espagne.— Par décret inséré à l'*Officiel*, la taxe à percevoir par mot pour les télégrammes à destination de l'Espagne, est réduite à vingt centimes.

Bavai.— Le bureau des douanes de Bavai est ouvert :

1° A l'importation des marchandises taxées à plus de 20 francs par 100 kilogrammes, ou nommément désignées par l'article 8 de la loi du 27 mars 1817 ;

2° Au transit des marchandises prohibées et non prohibées ;

3° A l'importation des machines et mécaniques.

Arras. — La onzième liste de la souscription ouverte le 15 juin pour l'érection d'un monument à la mémoire de Mgr Lequette a produit la somme de 1,200 francs, ce qui porte le total à environ 25,000 francs.

Calais. — Un matelot du Courgain, nommé Lenclos, âgé de 27 ans, a été élingué, l'avant dernière nuit, pendant qu'il était en mer, à bord du bateau de J. Noiret, son patron. Vu l'obscurité et l'état de la mer, gonflée par un fort vent d'Ouest, il a été matériellement impossible de lui porter aucun secours. Le bateau est rentré dans la nuit dernière au port.

—

Lundi matin on a trouvé, canal de St-Omer, près le pont de St-Pierre, le corps du sieur Evrard Edouard, 45 ans, de St-Pierre. On croit qu'il sera tombé à l'eau à cause du manque de garde-corps. Le malheureux laisse quatre enfants.

Etat-Civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 28 JUIN. — Marguerite Facques, rue du Curé 6. — François Cornil, rue des Longues-Haies cour Legros 1. — Léon Vanhuysse, rue Decrême 98.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 28 JUIN. — Williame, présenté sans vie rue des Parvenus 39. — Pauline Vandevoorde, 4 ans rue Bernard 2e cour Demarcq 14. — Pauline Desouvage, 2 mois rue Archimède cour Losfeld. — Caroline Favrelle, 43 ans ménagère Grande-Rue fort Mullier 4. — Lambert Clovis, 23 ans domestique rue de Barbieux maisons Ferret. — Désiré Leignel, 62 ans contre-maître de filature rue de la Longue-Chemise. — Louise Denert, 1 an rue de Tourcoing maisons Dekien. — Rosalie Vancraeynest, 73 ans ménagère rue Meyerbeer cour Vaumeen. — Jeanne Lepers, 12 jours rue des Longues-Haies cour Desrumaux 10. — Manciaux, présenté sans vie rue des Arts 153. — Berthe Boute, 5 mois, rue Ste-Elisabeth 37. — Orélia Clarisse, 72 ans propriétaire rue du Collège 156. — Julien Lepoutre, 5 mois rue du Fontenoy cour Stalens.

MARIAGE du 28. — Jean Decostère, 39 ans vitrier et Angèle Mahieu, 31 ans ménagère.

Belgique

Charleroi. — *Une affaire d'empoisonnement.* — Il y a environ un mois, nous avons annoncé l'exhumation ordonnée par le parquet de Charleroi, du cadavre d'une femme dans le cimetière de Marchienne-Docberie.

L'instruction de cette affaire est près d'aboutir. Il s'agit d'un empoisonnement. Plusieurs arrestations seraient imminentes.

Louvain.— *Université Catholique de Louvain.* —Le Saint-Père vient d'envoyer à Mgr Pieraerts, recteur magnifique, un superbe objet d'art en bois sculpté, aux armes de Sa Sainteté.

Menin.— Dans sa séance du 23 juin, la *Société d'Agriculture sciences et arts* de Douai, a accordé le titre de membre correspondant, à M. le docteur Rembry-Barth, archiviste de la ville de Menin.

Ostende. — Un matelot de Calais s'est noyé jeudi soir en face d'Ostende.

Liège. — Mercredi a comparu devant le tribunal correctionnel de Liège le frère Menielle, sous la prévention de coups et d'homicide involontaire sur la personne d'un de ses élèves, Noël Bataille, âgé de 9 ans. Cette affaire a vivement ému la ville de Liège. De nombreux témoins ont été entendus tant à charge qu'à décharge.

Le verdict doit être rendu jeudi.

Huy.—*Le braconnage des pigeons voyageurs.* — On écrit au *Journal de Huy* que beaucoup d'individus tirent les pigeons voyageurs et que, malgré les sollicitations des membres de la société l'*Amitié*, cette chasse prohibée continue à être faite au grand détriment des colombophiles disséminés dans notre pays.

Nous espérons voir mettre un terme à cet odieux braconnage, sur lequel vient à son tour d'être appelée l'attention du parquet de Mons.

M. E. Lecat, président de la Fédération boraine, adressé, le 2 courant, à M. le procureur du Roi à Mons, une requête réclamant sa prompte intervention pour la répression des délits de braconnage et de vol qui se commettent tous les dimanches pendant le passage des pigeons voyageurs.

Il est à souhaiter que le braconnage des pigeons voyageurs prenne fin au plus tôt, car on assure que dans certaines localités, s'il devait continuer à être pratiqué, il ne tarderait à amener de graves conflits entre les amateurs colombophiles et les destructeurs de nos oiseaux favoris.

Bruxelles. — *Affaire Peltzer.* — Il paraît que décidément les accusés du crime de la rue de la Loi ne comparaîtront devant les assises que du 23 au 30 octobre prochain.

L'instruction touche à sa fin, dit l'*Etoile*. Le dossier est déjà étudié avec soin par M. Van Maldeghem, avocat général, et le parquet est fixé sur les mobiles du crime. M. Ketels, qui a pris quelques jours de congé, s'est rendu dimanche à Paris.

— Mercredi, à l'audience de la 2e chambre du tribunal de première instance de Bruxelles, a été appelée l'action civile en calomnie et diffamation intentée par M. Jules Bara père aux journaux *le Courrier de Bruxelles*, *le Courrier de l'Escaut*, *le Belge* et *le Tournaisien*.

Le tribunal était composé de MM. Drugmann, vice-président, Debruyn et Petit, juges. Le siège du ministère public était occupé par M. Timmermans, substitut du procureur du roi.

Les avocats sont Mes Descamps père et Canler pour le demandeur, représentés par l'avoué Me Descamps.

M. Logé, éditeur du *Courrier de Bruxelles*, est représenté par l'avoué M. Lagasse.

M. Dewargny, éditeur des trois journaux publiés à Tournai, faisant défaut, M. Descamps a pris des conclusions pour obtenir du tribunal un « défaut-jonction. » Le tribunal, faisant droit à ces conclusions, a commis un huissier afin de signifier le jugement au défaillant et l'assigner à nouveau pour comparaître à l'audience du mercredi 19 juillet prochain.

On ignore encore au Palais quels seront les avocats des défendeurs.

Saint-Servais. — Lundi, vers 3 heures de relevée, la commune de Saint-Servais a été mise en émoi par une tentative d'assassinat suivie de suicide. Un amateur de pigeons, nommé Auguste T..., indigné contre des enfants qui s'amusaient à faire voleter ses pigeons en battant des mains, prit son fusil et tira quelques coups de feu pour effrayer ces bambins. Un sieur François F... lui fit remarquer qu'il pourrait, sans le vouloir, blesser un de ces enfants. Blessé de cette observation, Auguste T... rentra chez lui, chargea son fusil et tira sur François F... qu'il atteignit à la tempe; puis s'emparant d'un grand couteau de boucher, il se fit au cou une profonde entaille. Le sang coulait à flot; néanmoins, il eut encore la force d'aller trouver sa mère, qui était dans son jardin.... Là, il s'affaissa pour ne plus se relever. La pauvre mère, à ce spectacle, tomba évanouie. On croit, à Saint-Servais, que le malheureux Auguste T..., a cédé à un accès de folie. Depuis quelque temps il donnait des signes d'aliénation mentale.

Willebroeck. — *Un mariage entre aveugles.* — Un singulier mariage a été célébré jeudi dernier dans la commune de Willebroeck : un aveugle du nom de Antoine Leroy, pianiste, habitant Boom et originaire de Hal, a épousé une aveugle, Marie-Léonie De Strobbeleere, pianiste, habitant Willebroeck et originaire de Saint-Nicolas.

Hasselt. — *Une colonie belge.* — Le *Buenos-Ayres Standard*, en publiant diverses statistiques sur la province de Buenos-Ayres, nous apprend qu'il se trouve dans cette province un village belge, Villaguay, en voie de prospérité; ses habitants viennent surtout du pays flamand, des environs d'Hasselt et de Turnhout.

FAITS DIVERS

— TENTATIVE D'ASSASSINAT. — Avant-hier soir, vers dix heures et demie, M. Eperthenner, boulanger, 25, rue Mazarine, qui se trouvait devant sa boutique, a été frappé d'un coup de couteau au sein gauche, par un individu qui a pris la fuite.

La lame a pénétré assez profondément, mais n'a pas atteint le cœur, et la blessure, quoique grave, ne met pas la vie de la victime en danger.

M. Eperthenner a fait, hier seulement, sa déclaration au commissaire de police. Il croit à une vengeance et a désigné l'individu qu'il soupçonne. Ce dernier a dû être arrêté dans la soirée.

— UNE TOUCHANTE QUERELLE.—L'*Evénement* raconte qu'un grave différend s'est élevé entre les bourreaux d'Alger et de Paris.

Le gouverneur d'Algérie ayant accordé un instrument neuf à l'exécuteur des hautes-œuvres, avec un crédit de 2,000 francs, Monsieur d'Alger pria aussitôt Monsieur de Paris de se charger de la commande.

Ce que fit ce dernier, — mais il paraît que la note s'élève à près de 4,000 fr. — Monsieur d'Alger refuse de donner plus de 2,000 fr.

Voici la lettre que M. Deibler, le bourreau de Paris, aurait, suivant notre confrère, auressé à ce sujet à son collègue d'Alger :

« Mon cher collègue,

» Je ne saurais vous exprimer à quel point le différend qui s'est élevé entre nous me chagrine et me trouble.

» Un homme pusillanime en perdrait la tête, mol point !

» J'y vois seulement une preuve de plus de l'ingratitude humaine.

» Je me mets en quatre pour exécuter la commission dont me charge un confrère, et ce confrère me récompense en m'intentant un procès.

» C'est bien ; j'aime mieux subir ce procès que d'accepter la proposition que vous me faites de me renvoyer le colis avec tous ses accessoires.

» Vous savez bien, monsieur, que l'objet n'est point d'une défaite facile et qu'il me resterait pour compte.

» Je conclus rapidement, monsieur, forcé que je suis, faute de temps, de raccourcir ma lettre.

» En dépit du scandale qui peut en résulter, je préfère subir ce procès que d'être accusé, à l'instar d'un domestique infidèle, d'avoir fait danser l'anse du panier.

» J'ai bien l'honneur de vous saluer.

» A. DEIBLER,
» bourreau de Paris. »

L'*Evénement* ajoute que M. Deibler a fait choix, pour l'assister dans cette singulière affaire, de Me Cléry, l'éminent avocat à la parole si mordante et si coupante.

— LA GUÉRISON DE LA PHTISIE. — Au dernier congrès chirurgical de Wiesbaden, le docteur Bloch a communiqué une curieuse expérience.

Il a enlevé à des chiens ou à des chats des portions de poumon atteintes par la phtisie, et les a rendu sains et saufs.

Pauvre M. Paul Bert, qui les tue tous, sans grand résultat !

Or, ces expériences ne devaient devenir vraiment concluantes qu'exécutées sur un homme. Un ouvrier de Stuttgart, poitrinaire, vient de se mettre à la disposition du docteur. Celui-ci lui ouvrira tout simplement le thorax et lui enlèvera les parties de poumon malades, tout comme à un chien.

Cette opération aura lieu ces jours-ci à Berlin. Bonne chance au poitrinaire de Stuttgart !

TRIBUNAUX

COUR D'ASSISES DE LA HAUTE-LOIRE

Un procès socialiste

Saint-Etienne, 27 juin.

Aujourd'hui est venu devant le tribunal correctionnel le procès de l'ouvrier socialiste Bordat, arrêté ces jours derniers porteur du revolver d'honneur offert par souscription au gréviste Fournier, l'assassin de Roanne.

En même temps que Bordat comparaissaient plusieurs ouvriers arrêtés avec lui le 20 juin dans le cimetière de la Ricamarie, où ils étaient venus sous prétexte de solenniser l'anniversaire de la mort des grévistes de 1869.

Salle comble. La fine fleur du radicalisme local encombre l'audience.

Bordat reconnaît qu'il a été condamné une fois pour vol, deux fois pour rébellion. Il présente sa défense d'un ton emphatique aux applaudissements de la foule, et le président est forcé de faire évacuer la salle.

Le tribunal condamne Bordat à un mois de prison, deux comparses sont condamnés à huit et dix jours. Les autres sont acquittés.

Martyre d'une aliénée

Un fait horrible s'est passé avant hier à la Salpêtrière ; il est appelé accident fâcheux par le communiqué de la police aux journaux, mais l'enquête établit d'une façon absolument certaine qu'il est dû à une incurie atrocement scandaleuse et qu'il retombe de tout son poids sur les épaules du laïciseur Quantin.

Avant-hier matin, on mit au bain, par ordonnance du docteur, l'aliénée George, fille de vingt-sept ans, ancienne domestique, qui était internée dans la section des agitées, mais dont la guérison était chose possible. Elle devait rester quatre heures dans la baignoire sous la surveillance de l'infirmière laïque fille C..., *âgée de vingt-quatre ans.*

Jusqu'à neuf heures et demie, cette infirmière, se conformant au règlement, surveilla d'une façon immédiate la malade confiée à ses soins. De temps à autres, elle s'assura de la température de l'eau, dans lequel baignait le corps de la pauvre folle.

Les baignoires de la Salpêtrière sont placées loin du mur de la salle; un couvercle du même métal en recouvre la moitié, laissant le jeu libre aux jambes et emprisonnant le cou dans une demi-lune, dont l'ouverture laisse libre le mouvement de la tête dans tous les sens, et dont les rebords sont repliés de façon à ce que leur contact ne produise aucune ecchymose.

C'est la camisole de force de l'aliéné au bain.

Pour compléter les précautions, les robinets devant renouveler l'eau ne sont pas fixés au mur, mais aboutissent au fond de la baignoire comme les bouches d'eau que l'on voit sur les trottoirs de nos rues. Les clefs faisant fonctionner ces jets sont hors la portée des malades, dans l'angle de la salle de bain.

A neuf heures et demie, l'infirmière constata que le bain se refroidissait; elle fit jouer la soupape pour diminuer le niveau d'eau et ouvrit la clef de l'eau bouillante.

Puis, obéissant à un caprice inconcevable, commettant un oubli fabuleusement ignoble, elle se rendit dans une autre pièce pour chercher du linge et y resta... Combien de temps ? Elle l'ignore ou à peu près.

Il faut renoncer à décrire le martyre de la folle, dont les hurlements de douleur furent étouffés par les cris des aliénées qui se trouvaient dans la cour, sous les fenêtres de la salle de bain.

C'est horrible, vraiment, de penser aux souffrances qu'elle a dû subir.

Enfin, quand une autre infirmière entra *par hasard* dans la salle, qu'elle trouva inondée d'eau chaude et remplie de vapeur, la demoiselle George était littéralement *bouillie*.

On arrêta le jet d'eau bouillante et on transporta le cadavre à l'amphithéâtre; puis M. Grillières, commissaire de police du quartier, fut appelé et procéda aux constatations et interrogatoires, après lesquels le corps fut transféré à la Morgue, où il sera autopsié, afin qu'on sache si le décès a été causé par la suffocation ou par la *cuisson*.

Le commissaire de police s'était borné à consigner la fille C... à la disposition de la justice, mais le juge d'instruction a décerné contre elle un mandat d'amener qui a été exécuté hier matin.

Une personne attachée à l'administration de l'assistance publique nous a affirmé que *depuis la laïcisation des services, plusieurs cas analogues s'étaient produits.*

Pas de commentaires; cela est inutile.

Lettres mortuaires et d'Obits

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix*, dans le *Mémorial de Lille* et dans la *Gazette de Tourcoing*

DERNIÈRES DÉPÊCHES

CHAMBRE DES DEPUTÉS

(Service télégraphique particulier)

Séance du 29 juin 1882

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON, président.

LA SÉANCE

La séance est ouverte à deux heures.

PROJETS D'INTÉRÊT LOCAL

La Chambre adopte les projets d'intérêt local suivants :

1° Le projet de loi tendant à autoriser la ville de Chambéry (Savoie) à emprunter une somme de 320,000 francs.

2° Le projet de loi tendant à autoriser le département du Cher à créer des ressources extraordinaires pour les travaux des chemins de grande communication, le rachat des ponts à péage et diverses dépenses d'intérêt départemental.

3° Le projet de loi tendant à autoriser le département du Lot à s'imposer extraordinairement pour les travaux des lignes vicinales.

4° Le projet de loi ayant pour objet la déclaration d'utilité publique d'un chemin de fer de Fontenay-le-Comte à Cholet.

5° Le projet de loi ayant pour objet la déclaration d'utilité publique du chemin de fer de Lannemezan à Arreau.

L'ÉGLISE DU SACRÉ-CŒUR DE MONTMARTRE

La Chambre aborde la discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Delattre et plusieurs de ses collègues, concernant l'église du Sacré-Cœur de Montmartre.

M. Brisson donne lecture d'une lettre par laquelle, M. Delattre, l'auteur de la proposition, demande d'en ajourner la discussion, parce qu'il est retenu aujourd'hui par un procès.

M. Goblet, au nom du gouvernement, fait observer qu'on ne peut pas détruire les conséquences qui résultent de la loi de 1873, relative à la création de l'église du Sacré-Cœur.

On ne peut dessaisir le propriétaire actuel du terrain sans lui restituer toutes les sommes dépensées.

Conséquemment le ministre repousse la prise en considération.

M. de Massy rapporteur, invoquant certaines décisions du Conseil d'Etat, prétend que l'Etat a le droit de propriété dans l'espèce. Il conclut à l'abrogation de la loi de 1873.

M. Makau appuie la thèse de M. Goblet.

M. Clémenceau s'étonne que la droite ne défende pas la loi en question.

D'accord avec le gouvernement, sur le côté politique de la matière, mais à un point de vue juridique, l'orateur croit l'abrogation possible.

Il reconnaît que la jurisprudence s'oppose à l'expropriation sans affectations spéciales.

Mais, selon l'orateur, l'article 73 du Concordat ne permet pas aux religieux d'autre propriété que des rentes sur l'Etat.

La prise en considération est adoptée par 281 voix contre 206.

BULLETIN DU COMMERCE

DÉPÊCHES COMMERCIALES

Dépêches de MM. Busch et Ce, du Havre, représentés à Roubaix, par M. Bulteau-Grymonprez :

Havre, 29 juin.

Ventes 1,000 b. Marché ferme.

Liverpool, 29 juin.

Ventes 14,000 b. Marché haussant.

New-York, 29 juin.

New-York, 12 1/2.
Recettes 1,000 b.
New-Orléans low middling 88 »/».
Savanab » » 85 »/».

Télégrammes de MM. Reinemund et Vandervelde communiqués par Jules Cauët :

Cotons

Hâvre, 29 juin

Cours de clôture de New-York du 28 Juin

juin	juill.	août	sept.	oct.	nov.	déc.	janv.
12.60	12.61	12.72	12.38	11.76	11.58	11.61	11.71

Ventes du jour : 160,000 balles. — Marché soutenu.

Recettes du jour : 1,000 balles contre 3,000 b. en 1881.

Total de la semaine : 6,000 balles contre 14,000 en 1881.

Saindoux

Le Hâvre, 29 juin.

juin	juill.	août	sept.	oct.	nov.	déc.	janv.
12.425	12.35	12.40	12.475	12.55	12.575	12.575	12.60

Maïs

Roubaix, 29 juin.

mai	juin	juill.	août	sept.	oct.	nov.	déc.
000	000/0	81 3/4	82 3/4	83 1/2	83 1/2	81 3/4	000

Froment

mai	juin	juillet	août	sept.	oct.
000	000 0/0	131 0/0	123 1/4	122 1/4	122 3/4

Café

Mai	Juin	juillet	août	sept.
0.00	0.00	0.00	7.45	7.50

Roubaix, le 27 juin 1882

Cotons

Le Havre 28 juin.

Cotons (clôture) bonne demande prix fermes. Vente de la journée 1500 balles.

Liverpool, 28 juin.

Cotons (clôture du marché) — Vente de la journée 12,000 balles dont 2000 pour la spéculation et l'exportation 10000 pour la consommation.

Marché ferme pour les Américains, soutenu pour les Surats.

Importations du jour 10,000 balles.

Produits divers

Anvers, 28 juin.

Pétrole tendance baisse.

Disp. 17 3/4, courant 17 3/4 juillet 17 3/4; août 17 7/8; sept. 18 1/4; oct. 00/00, 4 dern. 18 1/2.

Cafés calmes sans affaires.

Londres, 28 juin.

Temps chaud.

Mark-Lane. — Froments. — Anglais et étrangers affaires calmes, prix sans changement.

Orge calme prix sans changement.

Importations à Londres en froment depuis lundi dernier 33,550 quarters.

Cargaisons flottantes.

Marché sans affaires.

Cargaisons à vendre 2, arrivées 22.

Londres, 28 juin.

Sucres bruts plus calmes.

Sucres de betterave nouvelle récolte ferme.

Sucres raffinés demande modérée, prix soutenus.

Sucres en pains calmes.

Sucres cristallisés calmes.

Saint-Pétersbourg, 27 juin

Change sur Paris 2 fr. 52 1/2 pour un rouble.

Marché de Paris du 28 juin.

Au marché tenu aujourd'hui les offres ont été très restreintes en blés indigènes, la demande presque nulle et les prix sans variation. On 29.50 à 30,50 les 100 kilos Paris. En blés exotiques les affaires ont été calmes et les prix sans changement. On cote 28 à 29,25 les 100 kilos sur wagon au Havre.

Seigles très calmes. On cote ancien 18; nouveau 17 à 18.

Orges calmes de 22 à 23,50.

Avoines. Les belles qualités sont fermes et en hausse de 0.25. On cote de 20,75 à 21,50 les 100 kilos suivant couleur et qualité.

Maïs Américain 18, Danube 17.30 les 100 kilos.

Le Havre, 21 juin.

Cafés calmes prix sans changement. On a vendu 2770 sacs dont 159 Costa Rica Caracoli non lavés sur oct. à 51, sur novembre à 52; sur décembre à 51,50 les 50 kil. entr

Saindoux début ferme, clôture calme. On a vendu 650 tierçons Wilcox disp. à 75; sur juin de 74,50 à 75, sur août à 75, sur septembre à 74,50, sur nov. dec. de 72 à 72,50 les 50 kilos.

SOCIÉTÉ NOUVELLE

DE BANQUE ET DE CRÉDIT

Société anonyme. — Capital : 20 millions

52, rue de Châteaudun. Paris

CAISSE DE REPORTS

Intérêt net bonifié aux déposants

Pour le Mois de JUIN **6,35 0/0** l'an

Toute somme, depuis celle de **100 fr.**, peut être déposée à la *Caisse de Reports de la Société Nouvelle*.

Envoi franco, sur demande, de la Notice sur les Opérations de Reports.

5031—19904

MONT-DE-PIETE de LILLE (Nord)

AVIS AU PUBLIC

Le Conseil d'Administration du Mont-de-Piété de Lille, a l'honneur de prévenir le public, que par sa délibération du 27 décembre 1881, approuvée par M. le Préfet du Nord, le 19 mai 1882, il a décidé que l'intérêt à percevoir sur les Prêts consentis par le Mont-de-Piété, sera réduit de *neuf à huit et demi pour cent*, à partir du 1er juillet 1882.

15,20,25,30-6018-1059—5037—26662

Sauvez les Enfants

Sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres

M. le docteur Routh, médecin en chef de l'hôpital Samaritain des femmes et des enfants à Londres, rapporte : « Naturellement riche en acide phosphorique chlorure de potasse et caséine — les éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os — (éléments dont l'absence dans le pain, la panade, l'arrow root et autres farinacées, occasionne l'effroyable mortalité des enfants, 31 sur 100 la première année, et de beaucoup d'adultes se nourrissant de pain,) la Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et des malades de tout âge. Beaucoup de femmes, d'enfants et d'adultes dépérissant d'atrophie et de faiblesse très-prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalescière. Aux étiques elle convient mieux que l'huile de foie de morue.

Citons quelques preuves de son efficacité même dans les cas les plus désespérés.

Cure n° 100,180. — Ma petite Marie, chétive frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre sur le conseil du médecin, la Revalescière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de santé. J.-G. DE MONTANAY, 44, rue Condorcet, Paris, 4 juillet 1880.

Cure n° 80,416. — M. le docteur F. W. Beneke, professeur de médecine à l'Université, fait le rapport suivant à la clinique de Berlin le 8 avril 1872 :

« Je n'oublierai jamais que je dois la préservation de la vie d'un de mes enfants à la Revalescière Du Barry.

« Cure n° 85,410. — Rue du Tunnel, Valence (Drôme) —Juillet 1873. — Ma nourrice m'ayant rendu mon enfant âgé de trois mois et demi entre la vie et la mort, avec une diarrhée et des vomissements continuels, je l'ai nourri depuis de votre excellente Revalescière. Dès le premier jour l'enfant allait mieux après trois jours de ce régime, il reprit sa santé ELIZA MARTINET ALBY.

Cure n° 99,625. — Avignon. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles ou je ne pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac toute la nuit et des insomnies horribles. — BORREL Cerkonnetty, rue du Balai, 11.

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil. 1/2, 16 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 à 80 fr. FRANCO. — Dépôt à Roubaix, chez MM. Morelle-Bourgeois; Destombes épicier, sur la Place; Boubert, Epicerie centrale, 13, rue Saint-Georges; à Tourcoing, chez M. Bruneau, pharmacien, rue de Lille; Despinoy, épicier, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers DU BARRY et Cie (limited), 8, rue Castiglione, Paris.

Propriétaire-Gérant : ALFRED REBOUX
Roubaix. — Imp. ALFRED REBOUX